

DOSSIER DE CANDIDATURE



Fiche d'inscription aux tests de sélection pour la formation : Bucéphale Riders Training (BRT) Institut Bucéphale Equitation session 2020-2021

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : _____ Ville :

Pays :

Tel mob : _____

Mail :

Date de naissance : ___ / ___ / _____

Lieu de naissance :

Sexe : M F

Numéro de sécurité sociale :

Numéro pôle emploi :

Numéro de Licence FFE :

Photo

Statut actuel : Salarié Demandeur d'emploi
 Etudiant Autre à préciser

.....

Je soussigné(e).....
déclare : avoir lu et accepter les conditions générales de vente, que
toutes les informations transmises sont sincères et véritables,
confirmer mon souhait de m'inscrire aux tests de sélection se tenant
à la date du.....

Fait à, Le.....

Signature :

Tests de sélection

Conditions d'éligibilité de la candidature :

- Être âgée de 18 ans minimum à la date d'entrée en formation
- Avoir obtenu un diplôme de niveau 4 minimum (BAC, BPJEPS, etc.)
Les candidats ayant obtenu un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP) peuvent candidater avec un bon niveau équestre
- Sortir en compétition au niveau minimum Amateur 1 en CSO et/ou CCE ou équivalent de manière satisfaisante
- Détenir un permis de conduire (permis B)
- Être à même de venir avec un cheval pour la durée de l'action de formation
- Complétude et admissibilité du dossier
- Réussite aux tests de sélection

Organisation des tests de sélection :

- **Dates des sessions de tests :** (tests sur 1 journée)
 - Vendredi 7 aout 2020 (inscription jusqu'au 31 juillet 2020)
 - Vendredi 21 aout 2020 (inscription jusqu'au 14 aout 2020)
 - Vendredi 11 septembre 2020 (inscription jusqu'au 4 septembre 2020)
- **Le candidat reçoit une convocation par mail en cas d'admissibilité du dossier**
- **Lieu :** Domaine Equestre du Fil de l'Eau, La Vallée 14320 Laize-Clinchamps
- **Contenu des tests de sélection :**
 - Entretien de motivation et de connaissances
 - Tests à cheval : (le candidat passe les tests avec son propre cheval)
 - **Détente et travail sur le plat en autonomie devant le jury (20-30 min)** (inclure : exercices au pas, 2 cercles sans étriers, épaule en dedans, départ au galop du pas, variations d'amplitude au galop, contre-galop, déplacements latéraux, transitions, extension d'encolure)
 - **court entretien débriefing** (présenter son cheval ses forces et faiblesses, justifier les exercices choisis, qu'auriez-vous fait différemment si c'était à refaire ?)
 - **Exercices à l'obstacle guidés par le jury** (1m10-1m15) variation d'amplitude et de contrats de foulées dans des lignes, suivis d'un enchaînement
 - **court entretien débriefing** (présenter son analyse des réussites et difficultés rencontrées, ainsi que des moyens à mettre en œuvre pour s'améliorer)
- **Frais d'inscription aux tests : 90 € ttc**
- **Contacts :**
 - Directeur : Cédric Bourland : 06 70 10 24 87 / bucephaleriderstraining@gmail.com
 - Site internet : en cours
 - Page facebook : Bucéphale Riders Training

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

- Le présent dossier de candidature dûment complété**
- CV**

Ce document devra être réalisé avec un logiciel de traitement de texte sur 1 ou 2 pages maximum. Il devra faire état de votre cursus académique et de vos expériences, dans le milieu équin le cas échéant.
- Une lettre de motivation**

exposant le projet personnel et professionnel du candidat ainsi que les motivations qui le conduisent à postuler à la BRT. Il décrira également quelles sont pour lui les principales qualités et compétences d'un cavalier travaillant dans une écurie de compétition.
- Vidéos en situation**

Au minimum 2 vidéos en compétition officielles datant de moins de 5 ans :

 - Cavaliers de CSO : 2 parcours de niveau Amateur 1 (1m15),
 - Cavaliers de CCE : 2 vidéos : 1 vidéo sur un cross de niveau CCE Amateur 1, un parcours de CSO d'une hauteur minimale de 1m10
- Copie de la licence FFE en cours de validité**

Recto-verso
- Liste des compétitions présentées dans les vidéos avec nom du cheval, date et lieu du concours**
- Copie de la carte nationale d'identité**

Recto-verso
- 2 photos d'identité récentes**

au format officiel dont l'une sera agrafée sur la première page du dossier
- Un chèque du montant des frais d'inscription**

Chèque daté signé à l'ordre de Institut Bucéphale Equitation
- Copie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les personnes de moins de 25 ans**

(loi n° 97-1019 du 28/10/1997)
- Copie de votre dernier diplôme scolaire**
- Le cas échéant les copies des attestations de formation dans le milieu équin**

Informations complémentaires

Prestations présentées dans les vidéos transmises

Vidéos	Discipline	Epreuve	Nom du concours	Date	Résultat
1					
2					
3					
4					
5					

Meilleurs résultats obtenus en compétition (quelle que soit la date)

Date	Discipline	Nom du concours	Epreuve	Résultat

Formations (équestres suivies le cas échéant)

Année	Nom de la formation / diplôme	Organisme de formation	Résultat

Conditions générales de vente des tests de sélection

Objet :

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de préciser les conditions contractuelles entre l'Institut Bucéphale Equitation, organisme de formation délivrant la formation Bucéphale Riders Training (ci-après désigné « IBE » ou l'Organisme de Formation » ou l' « OF ») et le cocontractant (ci-après le « Candidat ») aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection.

Il est précisé que la signature du dossier d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

Article 1 : inscription

Afin de s'inscrire aux tests de sélection, le Candidat devra remplir le présent dossier et le communiquer à l'IBE avant les dates limites précisées ci-avant. Le dossier devra être complet et lisible.

Article 2 : Participation aux tests de sélection

L'envoi du dossier d'inscription ne permet pas de participer automatiquement aux tests de sélection. Le Candidat est informé que l'analyse de son dossier aboutira ou non à une décision d'admissibilité permettant de participer aux tests de sélection. En cas d'admissibilité, une convocation sera lui sera transmise par voie électronique à l'adresse mail indiquée dans son dossier.

Article 3 : Conditions financières, règlement et modalités de paiement

Le prix lié à l'inscription et à la participation aux tests de sélection est dû à compter du jour de la prestation, c'est-à-dire au jour du test auquel le Candidat s'est inscrit. L'OF remettra au Candidat une facture le jour du test et le prix ne pourra être encaissé qu'à compter de cette date. Le prix de la prestation sera dû dès lors que le Candidat se présente aux tests de sélection quand bien même il choisirait d'abandonner en cours d'épreuve.

Le prix lié aux test ne peut faire l'objet d'une prise en charge par un financeur et reste à la charge du Candidat.

Article 4 : Délai de rétractation

Une fois le dossier envoyé à l'IBE, le Candidat dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IBE par tout moyen écrit avec accusé réception.

Article 5 : Cas où le Candidat ne participerait pas aux tests de sélection

Dans le cas où le Candidat ne participerait pas aux test de sélection de son propre fait ou souhaiterait annuler sa participation après expiration du délai de rétractation et moins de 10 jours ouvrés avant la tenue des tests, alors, l'intégralité du prix des tests sera alors facturé au Candidat. Si la demande d'annulation est reçue par l'IBE plus de 10 jours avant la tenue des tests alors il n'y aura pas de facturation. La demande d'annulation devra être réalisée par écrit avec accusé de réception. Dans le cas où le Candidat ne se présenterait pas aux tests de sélection sans prévenir, l'intégralité du prix lui sera facturé.

Dans le cas où les tests seraient annulés du fait de l'IBE, alors le Candidat se verrait proposé un report à une date ultérieure ou un remboursement. L'IBE s'autorise à annuler une session de tests de sélection si le nombre d'inscrits est insuffisant jusqu'à 7 jours avant la tenue des tests.

Article 6 : Contenu des tests de sélection

Les dates et l'organisation sont précisées ci-avant dans le dossier d'inscription ainsi que dans la plaquette de présentation de la formation et le site internet.

Article 7 : Protection et accès aux informations à caractère personnel

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Candidat dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Article 8 : Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Candidat et l'OF à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de CAEN seront seuls compétents pour régler le litige.